



Conseil économique et social

Distr. générale
11 avril 2014
Français
Original : anglais

Session de 2014

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : Examen ministériel annuel

Lettre datée du 7 avril 2014 adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre de S. E. David Choquehuenca Céspedes ainsi que le rapport de l'État plurinational de Bolivie sur les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, à l'occasion de l'examen ministériel annuel qui se tiendra pendant le débat de haut niveau de la session de fond de 2014 du Conseil économique et social (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil économique et social, au titre du point 5 c) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sacha Llorentty Soliz

* E/2014/1/Rev.1, annexe II.



**Annexe à la lettre datée du 7 avril 2014 adressée au Président
du Conseil économique et social par le Représentant
permanent de l'État plurinational de Bolivie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour évoquer le rapport national que l'État plurinational de Bolivie présentera au cours du débat ministériel du Conseil économique et social, qui se tiendra en juillet 2014.

Dans ce contexte, l'État plurinational de Bolivie tient à présenter en annexe son rapport sur les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, en vue de l'examen ministériel annuel qui aura lieu lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2014 du Conseil économique et social (voir appendice). Ce rapport contient des renseignements sur le Programme patriotique du bicentenaire (2025), qui constitue pour la Bolivie un programme complet de développement dans le cadre du Bien-vivre et du respect des droits de la Terre Mère et sa vision du programme de développement pour l'après-2015.

Le présent rapport met l'accent sur le modèle de développement complet « Bien vivre », qui constitue un précédent important pour comprendre les progrès et les défis à relever pour progresser dans la réalisation des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire.

Je vous remercie de votre attention et vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son appendice comme document du Conseil économique et social.

Le Ministre des relations extérieures
(Signé) David **Choqueuanca Céspedes**
La Paz, 4 avril 2014

Appendice

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Contexte	5
III. Respect de l'engagement pris dans la Déclaration du Millénaire : progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Bolivie	6
IV. Surmonter les obstacles à une transformation structurelle du pays : Programme patriotique du bicentenaire (2025)	16
V. S'engager à nouveau à édifier un monde meilleur : le programme de développement pour l'après-2015	30

Rapport de l'État plurinational de Bolivie au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies

Progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et défis à relever en matière de développement durable

I. Introduction

Les pays membres présentent leur rapport volontaire lors de l'examen ministériel annuel suite à la recommandation du Sommet mondial de 2005 tendant à ce que le Conseil économique et social procède à un examen ministériel annuel des progrès réalisés s'agissant des objectifs de développement arrêtés sur le plan international.

Dans ce contexte, l'État plurinational de Bolivie soumet son rapport sur les progrès enregistrés s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement. Puis il expose sa perspective du programme de développement pour l'après-2015; conjointement, il a enregistré une avancée considérable en élaborant le Programme patriotique du bicentenaire (2025), ensemble cohérent de piliers et d'objectifs à atteindre d'ici 2025.

Le rapport reprend, quant au fond, le septième rapport sur l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement en Bolivie et le Programme patriotique du bicentenaire (2025), qui constitue un programme complet de développement pour la Bolivie dans le cadre du Bien-vivre et des droits de la Terre Mère. Il comprend également les apports des ministères sectoriels ainsi que de la société civile organisée et des mouvements sociaux.

Ce rapport met l'accent sur le modèle de développement global pour le Bien-vivre, important précédent pour comprendre les progrès et les défis à relever sur la voie de la réalisation des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire. Dans ce contexte, le Bien-vivre constitue une vision civilisatrice et culturelle et représente un mode culturel autre que le capitalisme et la modernité; il trouve son origine dans la vision du monde des nations et des peuples autochtones paysans et des communautés interculturelles et afro-boliviennes. Il est conçu dans un contexte interculturel et associé dans sa mise en œuvre pratique collective, complémentaire et solidaire des aspects sociaux, culturels, politiques, économiques, écologiques et affectifs, entre autres, pour permettre une rencontre harmonieuse entre l'ensemble des êtres, des composantes et des ressources de la Terre Mère.

Le Bien-vivre signifie également vivre dans un cadre complémentaire, en harmonie et en équilibre avec la Terre Mère et avec les sociétés, dans l'équité et la solidarité, en éliminant les inégalités et les mécanismes de domination.

Le Bien-vivre est directement lié au bien-être général des personnes, c'est-à-dire à des éléments de la vie de tous les jours et aux groupes sociaux avec lesquels elles ont des relations. Dans ce contexte, l'essentiel est de disposer d'un travail digne et permanent, de revenus suffisants, d'un logement décent, d'aliments, de services d'enseignement, de transports, d'énergie électrique, d'alimentation en eau, d'assainissement et de communications et d'autres éléments d'ordre matériel et spirituel, en pleine harmonie avec la nature et la Terre Mère.

II. Contexte

Depuis l'an 2000, la Bolivie applique le modèle économique, social, communautaire et productif du Bien-vivre pour parvenir au développement économique conjointement à la redistribution des revenus. Les bases de ce modèle sont les suivantes :

- **Croissance et développement fondés sur l'utilisation des ressources naturelles** : Obtenir davantage d'excédents économiques.
- **Appropriation de l'excédent économique** : Grâce à la récupération des ressources naturelles, les excédents mobilisés demeurent dans l'État plurinational de Bolivie et sont redistribués vers les secteurs générateurs de revenus et d'emplois.
- **Redistribution des revenus** : L'excédent économique est redistribué en particulier entre les personnes à faible revenu (transferts monétaires, investissements publics, augmentations salariales inversement proportionnelles, subventions croisées).
- **Diminution de l'inégalité sociale et de la pauvreté** : Le modèle contient une vision sociale.
- **Respect des droits de la Terre Mère** : Essentiellement, respect du droit à la vie et à la diversité de la vie, grâce au renforcement des moyens de régénération des mécanismes vitaux de la Terre Mère.

Dans ce cadre, les excédents économiques des secteurs stratégiques (hydrocarbures, industries extractives, électricité, entre autres) sont transférés vers les secteurs générateurs de revenus et d'emplois (industries manufacturières, tourisme, logement, développement agricole, etc.).

Contrairement au modèle néolibéral où le secteur privé est le principal acteur de l'économie, le nouveau modèle économique bolivien reconnaît un modèle économique pluriel auquel participent d'autres acteurs, comme les coopératives et les communautés et où l'État est le principal intervenant et agit à sept titres, en tant que planificateur, entrepreneur, investisseur, responsable de la réglementation, bienfaiteur, banquier et promoteur.

La Constitution politique de l'État dispose que l'État doit promouvoir l'économie communautaire grâce à un appui technique et financier, ainsi que l'intégration des diverses formes économiques de production, afin d'assurer le développement économique et social conjointement à la distribution des revenus.

Grâce à la nationalisation des ressources naturelles stratégiques, l'État a récupéré les excédents économiques précédemment transférés à l'étranger et les redistribue vers les secteurs excédentaires, finance le processus d'industrialisation dans l'objectif d'édifier une Bolivie industrialisée et productive et lance une politique sociale agressive en faveur de la population.

Alors qu'on en est à la huitième année d'application du nouveau modèle économique, la Bolivie enregistre une croissance économique soutenue, alimentée par la demande interne et la demande externe; cette dernière a permis de relancer ce modèle et de soutenir la croissance dans une conjoncture internationale difficile. De même, la Bolivie est parvenue à la stabilité macroéconomique. Pendant huit années

consécutives, le bilan du secteur public a été excédentaire, les réserves internationales ont été supérieures à 14 millions de dollars et les plus élevés d'Amérique latine en pourcentage du produit intérieur brut (PIB); la dette publique exprimée en pourcentage du PIB est inférieure aux seuils fixés par les organismes internationaux et la situation monétaire s'est redressée, grâce à la bolivianisation de l'économie, dont le taux est supérieur à 80 % des crédits et 75 % des dépôts.

Puisque ce modèle associe l'économique et le social, ce secteur a lui aussi enregistré des progrès importants en raison des politiques sociales appliquées par l'administration centrale.

Suite à la promulgation de la loi relative aux droits de la Terre Mère (loi n° 071) et de la loi-cadre relative à la Terre Mère et au développement global pour le Bien-vivre (loi n° 300), la Bolivie met en application le Bien-vivre dans la politique publique interculturelle dans le cadre d'une approche fondée sur quatre droits complémentaires :

- Droits de la Terre Mère en tant que bien public;
- Droits collectifs et individuels des nations et peuples autochtones paysans;
- Droits fondamentaux, civils, politiques, sociaux, économiques et culturels des peuples grâce à leur développement global, qui comprend entre autres l'accès fondamental à l'eau et aux services de base;
- Droit de la population urbaine et rurale de vivre dans une société juste, équitable et solidaire, exempte de pauvreté matérielle, sociale et spirituelle.

La complémentarité des droits est le fondement de la coexistence harmonieuse du peuple bolivien, des nations et des peuples autochtones paysans, des communautés interculturelles et afro-boliviennes et de la Terre Mère.

III. Respect de l'engagement pris dans la Déclaration du Millénaire : progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Bolivie

Aux termes de la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000, la Bolivie s'est engagée envers la communauté internationale à honorer les objectifs du Millénaire pour le développement, effort mondial visant à lutter contre la pauvreté, la faim, les maladies, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes et à créer un partenariat mondial en faveur du développement.

En Bolivie, le suivi des progrès sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement est une tâche commune des organismes qui composent le Comité interinstitutionnel des objectifs du Millénaire pour le développement (Comité Interinstitutional de las Metas de Desarrollo del Milenio), dont font partie divers ministères de l'exécutif qui participent directement à des activités axées vers la réalisation des Objectifs du Millénaire.

D'importants progrès ont été enregistrés en Bolivie. En 2011, l'objectif relatif à l'élimination de l'extrême pauvreté a été atteint; les efforts relatifs à l'achèvement d'un cycle complet d'études primaires sont en bonne voie; d'importantes avancées ont été réalisées s'agissant de l'égalité des chances entre filles et garçons; on a constaté également des améliorations majeures des indicateurs relatifs à la santé,

comme par exemple le fait que le pourcentage des accouchements en milieu hospitalier ait atteint les niveaux prévus avant la date fixée. Toutefois, des efforts renouvelés sont nécessaires pour honorer le reste des engagements dans ce secteur.

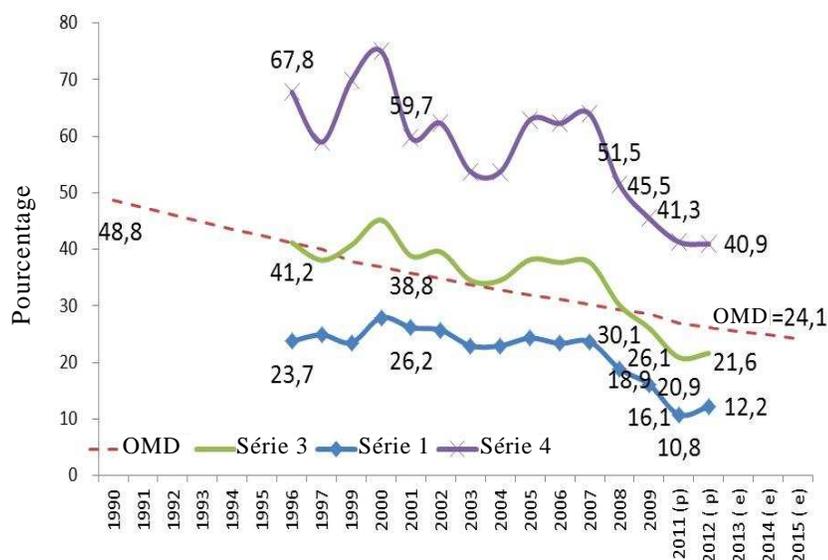
Les progrès en matière d'accès à l'eau ont été considérables et l'objectif fixé a été atteint avant les délais prescrits. Il n'en reste pas moins qu'il faudra poursuivre les efforts pour que davantage de personnes puissent accéder à des services d'assainissement de base.

Il convient de signaler que, ces dernières années, le pourcentage de l'aide publique au développement fournie par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a diminué à plusieurs reprises, car cela compromet la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Premier objectif du Millénaire pour le développement : réduire l'extrême pauvreté et la faim

On a constaté à partir de 2007 d'importants progrès en matière de réduction de l'extrême pauvreté, en conséquence de divers facteurs parmi lesquels on peut citer l'augmentation des revenus des ménages provenant du travail, les politiques de stabilisation des prix des aliments de base menées par les pouvoirs publics et la politique de transfert des ressources vers la population vulnérable. En 2012, le pourcentage de la population en situation d'extrême pauvreté s'établissait à 21,6 %, soit moins que l'objectif de 24 % fixé pour l'année 2015. Néanmoins, des différences d'ordre géographique persistent. La productivité du travail s'est accrue en moyenne de 1,4 % par an entre 1990 et 2012, ce qui a correspondu à une augmentation de la valeur ajoutée que produit l'économie bolivienne par personne employée. En 2012, 6 personnes sur 10 étaient employées. On observe toutefois d'importantes différences quand on ventile cet indicateur par zone de résidence : 80 % de la population rurale en âge de travailler était employée, contre 50 % de la population urbaine.

Graphique I
Incidence de la pauvreté extrême et projections



Source : Service d'analyse des politiques sociales et économiques du Ministère de la planification et du développement, sur la base d'enquêtes sur les ménages, Institut national de la statistique (INE).

Abréviations : p : estimation préliminaire; e : projection.

La dénutrition chronique des moins de 3 ans, qui est l'une des manifestations de la faim, a diminué durant la période 1989-2012, passant de 41,7% à 18,5 %; néanmoins, des inégalités persistent selon le niveau socioéconomique. Les progrès n'ont pas été homogènes dans toute la population, car les plus pauvres demeurent les plus défavorisés.

Les politiques économiques ont favorisé l'augmentation du PIB, qui s'est traduite par des améliorations des niveaux d'emploi, la diminution du taux de chômage déclaré et une amélioration partielle des revenus des personnes employées dans les secteurs où la production s'est accrue.

Des ressources ont été transférées vers les foyers les plus vulnérables pour lutter contre la pauvreté, dans le cadre de programmes de transferts monétaires.

En matière de nutrition, la principale intervention est le programme multisectoriel Dénutrition zéro qui, grâce à des partenariats entre ministères sociaux et productifs, cherche à mettre en œuvre dans les municipalités les plus vulnérables du pays des mesures de lutte contre l'insécurité alimentaire, afin d'améliorer la nutrition des moins de 5 ans.

Deuxième objectif du Millénaire pour le développement : rendre l'enseignement primaire universel

En 2011, le taux d'inscription dans l'enseignement primaire s'est établi à 82,2 %, soit 17,8 points de pourcentage de moins que l'objectif fixé pour 2015

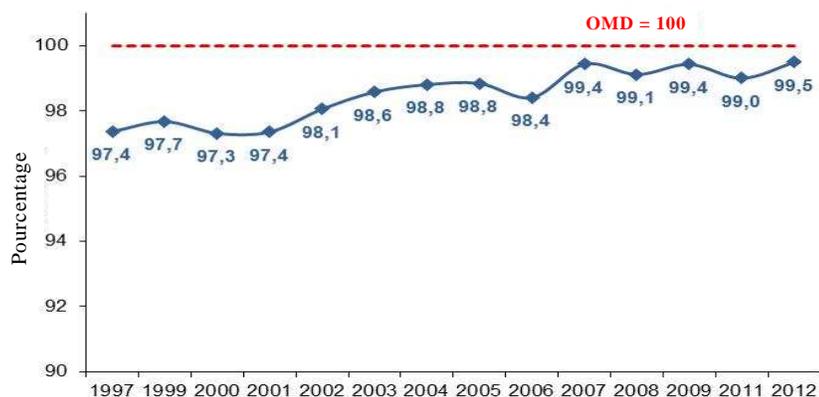
(100 %). Le taux d'alphabétisation de la population de 15 à 24 ans progresse depuis 1997 et a été de 99,5 % en 2012. L'augmentation importante de la population alphabétisée est imputable au programme d'alphabétisation « Yo sí puedo » (Oui, je peux) et de post-alphabétisation « Yo sí puedo seguir » (Oui, je peux continuer).

Parmi les principales mesures concernant l'enseignement primaire, on peut citer le programme « Bono Juancito Pinto », programme d'allocations destinées aux élèves de l'enseignement primaire, qui a permis d'améliorer les taux d'inscription et le taux d'achèvement de l'enseignement primaire.

En outre, le Ministère de l'éducation a collaboré avec les administrations municipales pour améliorer l'infrastructure et l'équipement des établissements d'enseignement. De même, il s'est employé à améliorer la qualité de l'enseignement notamment, grâce à la formation des enseignants.

Graphique II

Taux d'alphabétisation de la population de 15 à 24 ans



Source : Service d'analyse des politiques sociales et économiques, sur la base de renseignements tirés des enquêtes sur les ménages de l'Institut national de la statistique.

Abréviations : p : estimation préliminaire.

Troisième objectif du Millénaire pour le développement : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

En Bolivie, l'écart entre les sexes en matière d'achèvement de l'enseignement primaire s'est nettement réduit pendant la période 1992-2011; alors qu'une différence de 9,7 % en faveur des garçons était enregistrée en 1992, une différence de 1,2 % en faveur des filles a été constatée en 2011.

En 2012, 3 sur 10 salariés du secteur non agricole étaient des femmes, ce qui montre qu'en Bolivie, une nette ségrégation en fonction du sexe persiste encore sur le marché de l'emploi.

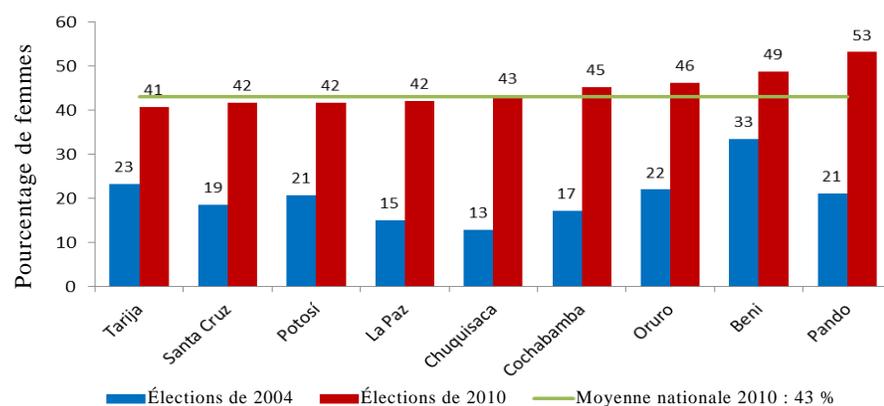
En matière de participation politique, on a constaté au cours des élections présidentielles de 2009 une participation croissante des femmes, aussi bien à l'Assemblée législative plurinationale qu'aux conseils municipaux. Lors des

élections municipales de 2010, on a constaté une augmentation du pourcentage des postes détenus par des femmes dans tous les départements du pays.

Parmi les principales mesures prises de 2010 à 2013, on peut constater un important développement des normes visant à protéger les droits des femmes boliviennes, dans des domaines comme la vie civique, la participation politique, la lutte contre la violence, la santé et le travail.

Graphique III

Pourcentage de femmes élues aux conseils municipaux par département, en 2004 et 2010

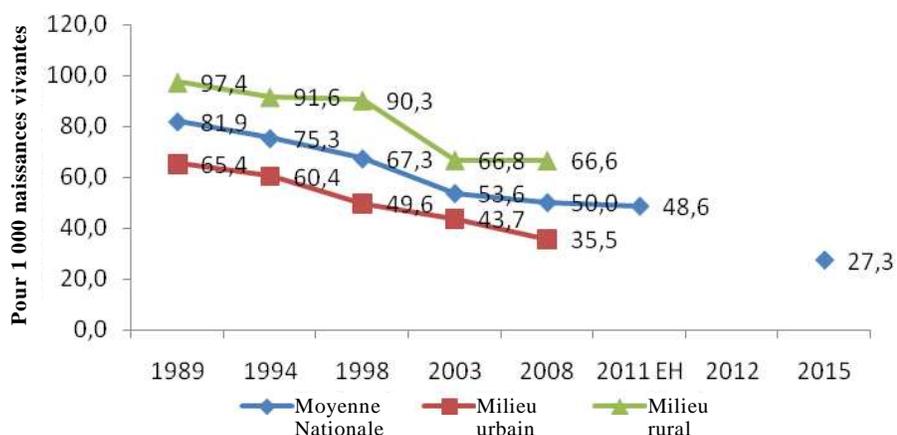


Source : Sixième rapport sur les progrès réalisés sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement en Bolivie, Service d'analyse des politiques sociales et économiques (2010).

Quatrième objectif du Millénaire pour le développement : réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

S'agissant de la mortalité de l'enfant, le taux de mortalité des moins de 5 ans demeure élevé (58 pour 1 000 naissances vivantes) par rapport aux autres pays de la région. Si on a enregistré en 2011 une importante diminution du taux de mortalité infantile (48,6 pour 1 000 naissances vivantes), le problème de la mortalité néonatale reste à résoudre.

Graphique IV
Évolution du taux de mortalité infantile de 1989 à 2011



Source : Service d'analyse des politiques sociales et économiques, sur la base des enquêtes sur la démographie et la santé de 1989, 1994, 1998, 2003 et 2008 et de l'enquête sur les ménages de 2011.

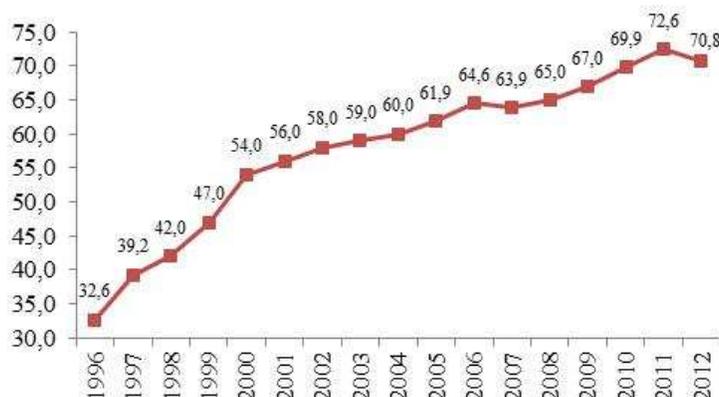
Quant à la vaccination, le taux de vaccination des moins de 1 an avec une troisième dose de vaccin pentavalent s'est établi à 79,7 % en 2012, ce qui montre que le secteur doit réaliser des efforts supplémentaires pour atteindre l'objectif fixé pour 2015 (95 %). L'administration centrale collabore avec les gouvernements municipaux autonomes pour améliorer les taux de vaccination et compléter ainsi les interventions menées dans le cadre de l'Assurance universelle de la mère et de l'enfant¹ qui demeure la politique la plus importante de réduction de la mortalité infantile.

¹ L'assurance universelle de la mère et de l'enfant gratuite (SUMI) fournit des prestations de santé à tous les niveaux du système national de santé aux femmes enceintes, depuis le début de la grossesse jusqu'à six mois après l'accouchement, ainsi qu'aux garçons et filles, de leur naissance jusqu'à l'âge de 5 ans.

Cinquième objectif du Millénaire pour le développement : améliorer la santé maternelle

Graphique V

Pourcentage d'accouchements en milieu hospitalier



Source : Service d'analyse des politiques sociales et économiques, sur la base d'informations communiquées par le Système national d'information sur la santé.

En 2012, 71 % des accouchements ont été effectués en milieu hospitalier, ce qui a permis d'atteindre avant les délais prescrits l'objectif fixé pour 2015 (70 %). Le programme Bono Juana Azurduy,² appliqué depuis mai 2009 a contribué à l'amélioration de cet indicateur au cours des dernières années. La Bolivie met également en œuvre un plan stratégique national d'amélioration de la santé maternelle, périnatale et néonatale qui favorise entre autres les soins essentiels à l'intention de la femme enceinte, de la mère et du nouveau-né dans le foyer et la communauté et renforce l'attention que les services de santé dispensent à ce groupe de population.

S'agissant de l'accès universel à la santé de la procréation, le taux d'utilisation des contraceptifs est passé de 30,3 % en 1989 à 60,6 % en 2008, tandis que le taux de fécondité des adolescentes a enregistré une légère diminution de 5 naissances pour 1 000 adolescentes, passant de 94 en 1989 à 89 en 2008. Le pourcentage de la population dont les besoins de planification de la famille ne sont pas satisfaits est deux fois plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines et s'établit respectivement à 25,5 % et à 15,6 %.

Parmi les politiques de santé couronnées de succès concernant les objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement, on trouve la mise en œuvre du modèle sanitaire de santé familiale communautaire interculturelle (SAFCI) qui favorise la participation active de la communauté à différents niveaux de gestion du secteur, le programme Bono Juana Azurduy, qui favorise l'emploi de services de santé gratuits en matière de santé maternelle et infantile, l'assurance universelle de la mère et de l'enfant (SUMI) qui prévoit des prestations gratuites à l'intention des femmes

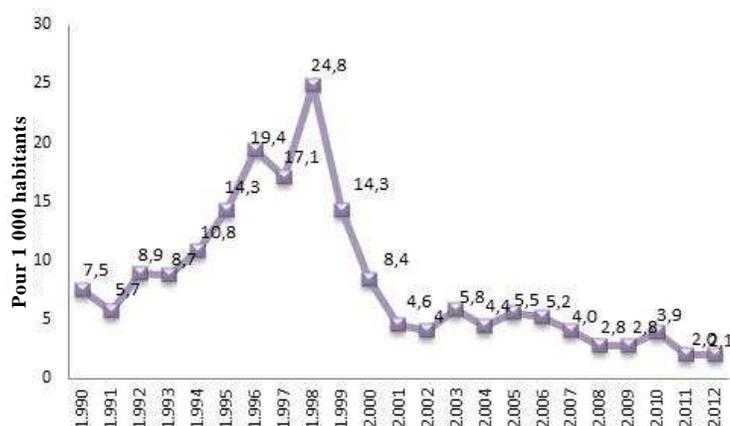
² Le programme Bono Juana Azurduy est un transfert monétaire conditionnel qui favorise la maternité sûre et le développement intégral des enfants de moins de 12 ans. Cette initiative complète les interventions relatives à la mortalité maternelle et infantile réalisées dans le cadre du SUMI.

enceintes et des moins de 5 ans, ainsi que le programme plurisectoriel Dénutrition zéro qui vise à améliorer l'état nutritionnel des moins de 5 ans grâce à des mesures intersectorielles.

Sixième objectif du Millénaire pour le développement : combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Graphique VI

Évolution du taux annuel d'infection par le parasite du paludisme (pour 1 000 habitants)



Source : Stratégie de surveillance et de lutte contre le paludisme.

Dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, la prévalence du sida en 2012 s'est établie à 83,4 personnes par million d'habitants, niveau qui se maintient depuis 2007. S'agissant du paludisme, le taux de parasitose annuelle est demeuré constant ces dernières années; on a néanmoins constaté de 2005 (5,5 pour 1 000 habitants) à 2012 (2,1 pour 1 000 habitants), soit une diminution de plus de 50 %, en conséquence de la mise en œuvre de la majeure partie des activités programmées. Cet indicateur a été atteint avant les délais fixés, puisque l'objectif pour 2015 est de 2 pour 1 000 habitants.

Quant à la maladie de Chagas, il n'a pas été possible d'abaisser au cours des quatre dernières années le taux d'infection, supérieur à 3% dans 25 % des municipalités; de ce fait, la réalisation de cet objectif est compromise, puisqu'en 2015, le taux d'infection par la maladie de Chagas devrait dépasser 3 % dans aucune municipalité.

En 2012, 84,2 % des malades atteints de tuberculose ont été soignés car on a renforcé les activités de suivi des patients pour qu'ils achèvent leur traitement.

Parmi les mesures qui ont connu le plus de succès, s'agissant de la lutte contre le VIH/sida, on a renforcé les centres départementaux et régionaux d'information, de surveillance et d'aiguillage et on a amélioré l'accès aux antirétroviraux et l'efficacité des protocoles médicamenteux. En matière de lutte contre le paludisme, on met en œuvre le projet « Bolivie exempte de paludisme », qui a contribué à la diminution du nombre de cas notifiés.

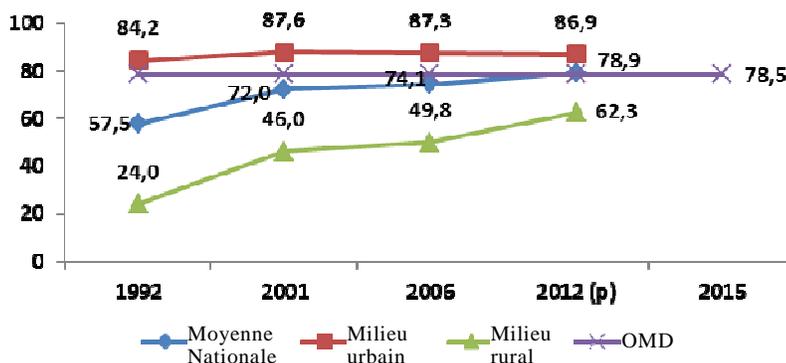
Les interventions concernant la maladie de Chagas ont permis de certifier sur le plan international que les départements de Potosí et de La Paz sont exempts de transmission vectorielle au sein du foyer.

S'agissant de la tuberculose, on a renforcé les activités de suivi des patients pour qu'ils achèvent leur traitement, grâce à la participation des organisations sociales et de représentants des peuples autochtones

Septième objectif du Millénaire pour le développement : préserver l'environnement

Graphique VII

Pourcentage de la population alimentée en eau potable



Source; Ministère de l'environnement et de l'eau.

Abréviation : p : préliminaire.

Les indicateurs relatifs à la préservation de l'environnement ont nettement progressé, en particulier celui relatif à la consommation de matières qui épuisent la couche d'ozone; la mesure la plus importante dans ce domaine est l'interdiction de l'importation de substances qui épuisent la couche d'ozone. Les zones protégées continuent à représenter 17 % de la superficie du pays, ce qui permet d'honorer l'engagement pris dans ce domaine.

S'agissant de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base, 78,9 % de la population était alimentée en eau potable en 2012, ce qui montre que l'objectif du Millénaire (78,5 %) a été atteint avant les délais prescrits. La Bolivie poursuivra néanmoins les efforts nécessaires pour que davantage de personnes puissent accéder à un assainissement de base.

On a exécuté divers programmes ou projets d'investissement en vue d'améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base, dont le plus important est « Más Inversión para el Agua – MI AGUA » (Davantage d'investissement pour l'eau – MON EAU).

À partir de 2009, le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie a décidé d'accorder davantage d'importance à l'environnement dans le cadre du programme Bien-vivre; à cet effet, il a créé le Ministère de l'environnement et de l'eau, institution indépendante chargée de cette question et d'élaborer des politiques et des plans fondés sur la vision bolivienne en matière de respect de la Terre Mère. En 2012, l'Autorité plurinationale de la Terre Mère, institution compétente en matière

de changements climatiques, a été créée afin d'assurer la transversalisation de cette thématique dans le contexte du développement du pays.

Les changements climatiques et leurs effets sont l'une des composantes les plus importantes en matière de planification du pays; ce phénomène doit être pris en compte par les différents secteurs, puisque tous sont concernés. En conséquence, le Gouvernement bolivien ne ménage aucun effort pour élaborer des politiques et les appliquer et intégrer cette composante dans les domaines économique, environnemental et social.

La Bolivie a effectué d'importants investissements aux fins de recherches sur les effets des changements climatiques sur le recul des glaciers. La superficie des glaciers a diminué en moyenne de 38,14 % dans le pays entre 1980 et 2009 (37,4 % dans la Cordillera Real, 37,29 % dans la Cordillera Tres Cruces et 39,74 dans la Cordillera Apolobamba).

En conséquence, on s'est employé à concevoir des mesures d'adaptation à ce phénomène dans le cadre de projets pilotes, aussi bien dans les zones rurales, pour ce qui est des incidences sur la régulation des ressources en eau aux fins de l'agriculture, que dans les zones urbaines, pour l'alimentation en eau potable des villes en altitude à forte croissance démographique, comme La Paz et El Alto. Le programme dénommé « Adaptación a la retracción de glaciares en los Andes tropicales » (Adaptation au recul des glaciers dans les Andes tropicales) est devenu une importante initiative pilote en raison de ses incidences sur la planification sectorielle et locale, dont les variables climatiques qui favorisent ou empêchent les effets du climat sur le développement durable.

Huitième objectif du Millénaire pour le développement : mettre en place un partenariat mondial pour le développement

En 2012, 87,1 % des foyers boliviens pouvaient accéder à la téléphonie mobile, soit 5,4 points de pourcentage de plus qu'en 2011 et 43,6 points de pourcentage de plus qu'en 2006. Le pourcentage de foyers disposant de téléphones fixes est passé de 19 % en 2005 à 21,7 % en 2012.

En 2012, les pays de l'OCDE ont affecté en moyenne 0,29 % de leur revenu national brut à l'APD, soit 0,02 % de moins qu'en 2011 et 0,03 % de moins qu'en 2010. Ces réductions successives correspondent à un recul dans la réalisation de l'objectif qu'ils avaient eux-mêmes fixé, puisqu'ils s'étaient engagés à affecter 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD, afin de réduire la pauvreté dans le monde et de progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Autres mesures nationales qui contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire en Bolivie

La mise en œuvre du modèle économique social communautaire et productif a permis une croissance économique soutenue alimentée par la demande externe et la demande interne. La demande interne a relancé ce modèle et soutenu la croissance dans une conjoncture internationale défavorable. On a conçu des politiques publiques pour répondre aux besoins des petites unités de production : crédits, fourniture d'intrants et de machines, assistance technique et priorité à la production nationale.

La mise en œuvre du Plan de développement agricole : révolution agraire productive a contribué à la réduction de la pauvreté et de la faim en milieu rural grâce à l'augmentation de la production d'aliments et des revenus.

Des initiatives ont été prises en faveur des divers peuples autochtones (fourniture d'équipements, d'infrastructures, incitations en faveur du développement productif durable). Une de ces interventions intersectorielles est la stratégie d'élimination de l'extrême pauvreté dans le territoire autochtone et parc national Isiboro Sécure (TIPNIS) destinée aux communautés autochtones Mojeño-Trinitarios, Tsimanés et Yaracarés, qui comporte trois axes mutuellement liés qui permettent d'assurer la gestion complète des ressources et d'établir des niveaux de coordination entre les organismes sociaux et les différents niveaux et institutions de l'État. Les grands axes sont les suivants : i) développement humain; ii) développement de la production; iii) gestion institutionnelle. Le premier axe concerne la fourniture de services de base (eau potable, énergie électrique, éducation, santé, télécommunications et logement) et le second vise à promouvoir l'emploi productif des habitants. Enfin, le troisième axe concerne les mesures qui permettent de renforcer la présence de l'État, en coordination avec les autorités locales.

En outre, l'économie productive a été par les moyens ci-après à i) création et renforcement des entreprises publiques, qui ont permis de redistribuer les revenus vers les petits producteurs et d'assurer l'approvisionnement du marché interne à un juste prix; ii) politiques, de normes et d'incitations en matière de développement productif et de restructuration de l'économie rurale comme par exemple les subventions croisées (Fonds pro-leche, loi relative à la canne à sucre), mécanismes de financement novateurs à l'intention des petits producteurs, par exemple EMAPA (Empresa de Apoyo a la Producción de Alimentos – Entreprise d'appui à la production alimentaire), Fondo Sindicado (Financement syndiqué).

IV. Surmonter les obstacles à une transformation structurelle du pays : Programme patriotique du bicentenaire (2025)

Le programme patriotique de 2025

Afin d'élaborer un programme de développement global à long terme, le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie a créé, en vertu du décret suprême n° 1506 du 27 février 2013, le Bureau du représentant présidentiel pour l'élaboration participative d'un Programme patriotique du bicentenaire (2025) et a énoncé les 13 piliers fondamentaux d'une Bolivie digne et souveraine, bases d'une nouvelle civilisation et d'un horizon culturel pour le Bien-vivre.

Les 13 piliers et objectifs d'une Bolivie digne et souveraine sont les suivants :

Pilier 1 : Élimination de l'extrême pauvreté

L'élimination de la pauvreté en Bolivie est la première mesure qui permettra de jouir d'une vie pleine, le premier obstacle à surmonter pour pouvoir bien vivre en harmonie avec la Terre Mère. Pour éliminer efficacement la pauvreté, il est nécessaire de dépasser les notions classiques. Le Programme patriotique du bicentenaire 2025 ne se borne pas à rechercher le bien-être économique du pays ou

le développement humain mais se propose d'éliminer complètement la pauvreté, de lutter contre la pauvreté, matérielle, spirituelle et sociale, car il considère que l'être humain fait partie d'un système plus vaste et vise en conséquence un développement intégral vers le Bien-vivre, en harmonie avec la Terre Mère.

À cet effet, on prévoit six objectifs assortis de mesures spécifiques d'élimination de la pauvreté extrême, matérielle, sociale et spirituelle.

- **Objectif 1 :** La Bolivie a éliminé l'extrême pauvreté matérielle et aura diminué sensiblement la pauvreté modérée d'ici 2025.

Pour éliminer l'extrême pauvreté matérielle, il faudra prendre des mesures spécifiques, notamment pour suivre et approfondir les politiques de redistribution des richesses, augmenter régulièrement le salaire minimum et les investissements publics. Il faudra également réaffecter les ressources et les efforts de coopération internationale et donner la priorité aux municipalités et aux régions où sévit la pauvreté extrême. En outre, il faudra que les organismes publics chargés de services de base comme la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement de base, l'électricité, le logement, les télécommunications et le transport donnent la priorité aux interventions qui bénéficient à la population en situation de pauvreté extrême ou modérée.

- **Objectif 2 :** La Bolivie a lutté contre la pauvreté sociale en privilégiant les valeurs communautaires plutôt que l'individualisme. Dans cet objectif, elle favorisera l'éducation, la diffusion et la promotion d'attitudes et de valeurs communautaires concernant le respect, la solidarité et le bien commun.
- **Objectif 3 :** Les communautés captives, toute forme de servitude ou d'esclavage et l'exploitation du travail des enfants auront disparu en Bolivie.

Pour atteindre cet objectif, on prévoit des mesures spécifiques comme par exemple assurer la présence de l'État dans les zones à risque pour contrôler et suivre le respect des droits du travail, en particulier s'agissant des travaux agricoles intensifs. De même, les pouvoirs publics sont déterminés à assurer le respect intégral des droits du travail de tous les Boliviens et Boliviennes.

- **Objectif 4 :** Les institutions et la société bolivienne luttent vigoureusement contre la discrimination et le racisme et promeuvent le respect, la solidarité et la complémentarité.

Pour atteindre cet objectif, il est proposé entre autres de lutter directement contre toutes formes de racisme et de discrimination au moyen de campagnes d'éducation et grâce à la diffusion des valeurs consacrées dans la Constitution.

- **Objectif 5 :** La Bolivie lutte contre la pauvreté spirituelle en menant des campagnes contre le mercantilisme et la consommation effrénée, le racisme, le fascisme, le machisme, l'autoritarisme, l'égoïsme et l'avarice des personnes, en renforçant le rôle décisif des femmes, des jeunes garçons et filles et la sagesse de nos aïeux pour promouvoir le Bien-vivre.

Pour atteindre cet objectif, il est prévu entre autres d'éliminer et de sanctionner la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes- physique, psychologique, féminicide, médiatique, symbolique, sexuelle- les atteintes à leurs droits sexuels et en matière de procréation, survenant dans les services de santé, concernant leur patrimoine et l'économie, se produisant dans les milieux professionnels, dans le

système d'enseignement plurinationnel, dans les milieux politiques et s'agissant du rôle de premier plan des femmes dans les institutions et dans la famille.

- **Objectif 6** : Les Boliviens se considèrent comme des frères et des sœurs car ils font partie d'une grande famille, sont devenus indépendants du pouvoir colonial et construisent un nouvel être humain complet pour le Bien-vivre. Dans cet objectif, on favorisera la transformation des modes de pensée et des attitudes des Boliviens et des Boliviens grâce à une révolution culturelle fondée sur le développement intégral de la personne humaine, grâce à la réalisation des activités décrites ci-après.

Pilier 2 : Socialisation et universalisation des services de base dans la souveraineté pour le Bien-vivre

La Constitution politique de la Bolivie établit que les services de base constituent un droit fondamental et que l'État est tenu de garantir le plein accès du peuple bolivien à ces services, dans des conditions d'équité et en équilibre et en harmonie avec la Terre Mère. Ce pilier comporte 5 objectifs :

- **Objectif 1** : Accès universel à l'eau et à l'assainissement.

La Constitution politique de la Bolivie reconnaît explicitement le droit d'accès à l'eau et aux égouts; en conséquence, l'État est en bonne voie pour assurer l'accès universel et équitable à ces services et l'exercice effectif de ce droit fondamental.

L'un des défis les plus importants concernant cet objectif est de satisfaire les critères d'universalisation, d'accessibilité, de continuité, de qualité, d'efficacité, d'équité dans la tarification et de couverture, avec la participation et le contrôle social. La dispersion de la population dans les zones rurales, où 95 % des communautés ont moins de 500 habitants, constitue un autre défi, tout aussi important.

- **Objectif 2** : La population bolivienne tout entière, hommes et femmes, dispose de services de téléphonie et d'Internet

Pour atteindre cet objectif, on prévoit entre autres d'agrandir les infrastructures de télécommunications pour avoir accès à la bande large et disposer de services accessibles et de qualité. En outre, des innovations et une convergence technologique seront nécessaires pour parvenir à la connectivité totale dans toutes les communautés, grâce au satellite Túpac Katari.

- **Objectif 3** : La population bolivienne tout entière, hommes et femmes, est alimentée en énergie électrique.

Pour atteindre cet objectif, il est prévu de recenser les possibilités ainsi que les besoins énergétiques et technologiques. Les plans départementaux d'électrification seront conçus de manière participative, avec les administrations aux niveaux départemental et municipal.

- **Objectif 4** : La population bolivienne tout entière, hommes et femmes, sera reliée par des réseaux routiers, fluviaux, aériens et par satellite. Il est prévu de créer un réseau routier fondamental et de le raccorder aux réseaux départementaux et municipaux.

- **Objectif 5** : La population bolivienne tout entière, hommes et femmes, dispose de moyens organisés et patronnés par l'État pour accéder, rapidement et

convenablement, compte tenu de la situation économique et sociale des personnes, à des logements dignes équipés de services de base, ce qui leur permet de bien vivre. Il est prévu d'étendre l'offre de logements grâce à la participation de l'État.

Pilier 3 : Santé, éducation et sport en vue de la constitution d'un être humain complet

Ce pilier vise à promouvoir directement le droit de tous les Boliviens, hommes et femmes, à une vie pleine; il cherche à garantir l'exercice des droits les plus fondamentaux des êtres humains, le droit à la santé et à l'éducation, au sport et à l'art, à la conception de la vie humaine, sur les plans physique et spirituel.

Santé

En 2025, Boliviens et Boliviennes exerceront pleinement leur droit à la santé et pourront accéder au système unique de santé familiale communautaire et interculturel de manière universelle et gratuite, grâce à des réseaux de services de santé interculturels complets de qualité, dans le cadre de la gestion participative et intersectorielle. Deux objectifs ont été fixés pour le secteur santé :

- **Objectif 1** : La population bolivienne tout entière, hommes et femmes, dispose de services de santé.

Pour atteindre cet objectif, on prévoit la gratuité de services de santé et la promotion de la santé dans le cadre du Modèle communautaire et interculturel de santé familiale.

- **Objectif 2** : Intégration de la santé classique et ancestrale grâce à du personnel extrêmement dévoué et formé. Il est prévu de renforcer les services et les réseaux de santé sur la base de la qualité et de l'adaptation culturelle.

Éducation

En 2025, l'éducation n'aura plus un caractère marchand, elle valorisera et favorisera les connaissances, permettra de produire de nouvelles connaissances présentant des caractéristiques spécifiques. La formation technique, scientifique et productive sera novatrice, ouverte à la communauté et à la diversité culturelle et participative. Elle répondra aux aptitudes et aux vocations productives, le système d'enseignement sera unifié et doté d'infrastructures adéquates et de qualité. Il permettra de former de nouveaux sujets libres de l'emprise coloniale et non soumis au patriarcat, multilingue, qui favoriseront l'intraculturalité, entretiendront des relations interculturelles, inclusives, exemptes de violence et seront actifs pour la vie et dans la vie. Deux objectifs sont prévus dans le secteur éducation :

- **Objectif 3** : La population bolivienne tout entière, hommes et femmes, peut accéder à des services d'enseignement de base, technique et supérieur, public et gratuit, ainsi qu'à l'art et à la culture.

Pour atteindre cet objectif, il est prévu de renforcer le modèle éducatif sociocommunautaire et productif. En outre, il est prévu d'accréditer et de certifier le système d'enseignement supérieur universitaire.

- **Objectif 4** : La Bolivie est dotée d'infrastructures, de matériels et d'équipements d'enseignement et de recherche, ainsi que d'éducateurs, de

professeurs, de formateurs, de professionnels et de scientifiques dûment formés qui se recyclent en permanence et permettent de réaliser des programmes d'enseignement et de formation et de dispenser une formation sportive et artistique de grande qualité.

Pour atteindre cet objectif, il est entre autres prévu de recouvrer, de reconnaître et de valoriser les sagesse et les connaissances ainsi que les techniques productives ancestrales des peuples autochtones paysans, des communautés interculturelles et afro-boliviennes dans les processus d'enseignement des quatre sous-systèmes d'enseignement. En outre, les centres d'enseignement classique et spécialisé et les unités d'enseignement du système classique d'éducation disposeront de programmes et de matériels permettant de développer les recherches, de récupérer les techniques appropriées et de dispenser une formation technologique et productive. La transformation de l'enseignement sera animée par la mobilisation sociale communautaire qui permettra de disposer de programmes et de politiques dans le cadre du modèle d'enseignement sociocommunautaire et productif.

Sport

En 2025, l'État garantit et favorise les activités sportives, récréatives et compétitives de qualité ainsi que la diversité des disciplines, en améliorant la participation sportive aux niveaux national et international, augmentant ainsi progressivement la qualité de la vie de la population pour le Bien-vivre. Deux objectifs ont été fixés pour le secteur sportif :

- **Objectif 5** : L'État garantit le droit au sport.

Cet objectif sera atteint grâce au renforcement et à l'extension du programme d'éducation physique dans tout le système d'enseignement plurinational, à la promotion de la formation professionnelle dans le domaine sportif et des investissements dans les infrastructures et les équipements sportifs : création d'écoles d'initiation sportive plurinationales (Escuelas de Iniciación Deportiva Plurinacional), d'écoles sportives plurinationales de compétition (Escuela Deportiva Plurinacional de Alto Rendimiento) et centres plurinationaux d'entraînement à la compétition (Centros Plurinacionales de Entrenamiento de Alto Rendimiento).

- **Objectif 6** : Accès universel au sport.

Cet objectif sera atteint grâce à des mesures visant à institutionnaliser les sports et à mettre en œuvre le système sportif plurinational, ainsi qu'à créer des mécanismes favorisant l'épanouissement des talents sportifs.

Pilier 4 : Souveraineté scientifique et technique dotée d'une identité propre

Il s'agit là de développer l'innovation, les connaissances et la technologie dans les domaines stratégiques et productifs ainsi que les services, en complétant les connaissances traditionnelles, les riches ressources techniques locales et la créativité sociale et professionnelle par la science moderne. Ce pilier comporte cinq objectifs :

- **Objectif 1** : Recherche et développement des techniques.

Cet objectif vise à intensifier les dialogues des connaissances, pour associer les connaissances locales et ancestrales à la modernité, en les mettant au profit du développement dans des secteurs jugés fondamentaux pour le pays.

Les mesures les plus importantes pour atteindre cet objectif sont les suivantes : i) promouvoir la création et le renforcement des instituts nationaux de technologie pour l'innovation et l'industrialisation (institutos nacionales de tecnología para la innovación y la industrialización), en associant les recherches et les innovations dans le domaine du développement agricole, de la transformation industrielle, de la santé, des techniques de l'information et des communications, des connaissances locales et ancestrales, des ressources naturelles, de l'environnement et de la biodiversité, des industries extractives et de l'énergie; ii) constituer un fonds pour financer les recherches, le développement technique et l'innovation en matière de production agricole, alimenté grâce aux ressources de tous les agents du secteur, provenant de sources diverses; iii) mettre en place des incitations fiscales et budgétaires pour les industries qui utilisent les technologies nationales.

- **Objectif 2** : Innovation technologique.

Il s'agit de promouvoir et de valoriser l'innovation technologique dans divers domaines dans lesquels la Bolivie peut servir de référence, par exemple la production d'aliments fonctionnels et de haute valeur nutritive ou de produits pharmaceutiques hautement efficaces, grâce aux variétés locales uniques obtenues dans des conditions spécifiques du territoire bolivien.

Il est prévu de créer les structures techniques nécessaires pour faciliter le transfert des résultats des recherches afin d'améliorer les processus et les produits destinés aux marchés et de promouvoir l'innovation technologique en matière de production d'aliments nutritifs et de médicaments.

- **Objectif 3** : Technologie associée aux connaissances.

Il s'agit de disposer de produits en volume suffisant pour assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires et disposer en abondance de produits agricoles (denrées alimentaires et plantes médicinales), de promouvoir la pharmacopée nationale et de renforcer les connaissances relatives à la production.

Les mesures prévues sont les suivantes : i) mettre en œuvre, de concert avec les instances autonomes de l'État et compte tenu des compétences respectives, des politiques pour planifier la science, la technologie et l'innovation, pour répondre au développement régional sur la base des vocations productives; ii) promouvoir la production d'aliments et de produits pharmaceutiques boliviens au moyen de techniques issues des savoirs ancestraux et des connaissances locales et donner la priorité à cette production.

- **Objectif 4** : Médecine ancestrale.

Il s'agit de revivifier les connaissances locales et ancestrales et de les associer aux techniques et pratiques modernes, ce qui constituerait l'apport de la Bolivie au monde.

À cet effet, il est prévu de prendre les mesures ci-après : i) promouvoir le projet de loi et les normes complémentaires relatives à la protection des connaissances locales et ancestrales et de la sagesse des nations autochtones paysannes; ii) créer, appliquer et dynamiser un système d'information et de contrôle de la gestion des savoirs et des connaissances locales et traditionnelles, dans le domaine de la science et de la technique.

- **Objectif 5** : Formation et spécialisation professionnelle scientifique.

Il s'agit d'accroître et d'améliorer nettement les compétences, en assurant la formation de nouveaux spécialistes et techniciens de l'État plurinational les plus hautement qualifiés dans divers domaines et en privilégiant les secteurs stratégiques; par leur comportement déontologique et moral, ces spécialistes démontreront qu'ils savent vivre en harmonie avec la Terre Mère, conformément à la philosophie du Bien-vivre.

Les mesures ci-après sont entre autres prévues : i) accroître et améliorer les talents humains, en favorisant la recherche depuis l'enseignement de base; ii) promouvoir des réseaux de recherches par secteurs, lignes et programmes prioritaires et inclure les résultats des recherches dans des publications comportant des index.

Pilier 5 : Souveraineté financière communautaire indépendante du capitalisme financier

Le nouveau modèle économique met l'accent sur le rôle directeur de l'État dans l'économie. Cette nouvelle vision favorise le contrôle des secteurs stratégiques, afin d'obtenir des excédents susceptibles d'être transférés vers des secteurs générateurs d'emplois et de production, de sorte à distribuer la richesse équitablement et à lutter contre la pauvreté. Le pilier 5 vise précisément à renforcer le rôle de l'État en tant qu'agent principal de l'économie; à cet effet, il faudra disposer de davantage de ressources financières, sans compromettre pour autant la souveraineté en matière de conception et d'application des politiques ni la stabilité macroéconomique.

On constate depuis 2006 une croissance du PIB et du PIB par habitant, l'équilibre favorable du secteur public non financier, l'augmentation des dépôts et des prêts dans le système financier, l'accroissement de l'épargne et de l'investissement, la hausse des réserves internationales nettes et la mise en œuvre de politiques de contrôle de la dette publique. Les défis en matière de préservation de la souveraineté financière communautaire sont les suivants : i) poursuite d'un financement externe sans condition; ii) diversification du système financier national; iii) mobilisation de l'investissement étranger dans le cadre de l'économie diversifiée; iv) finances publiques saines. Le pilier 5 comporte les six objectifs ci-après :

- Indépendance financière externe;
- Système financier aux fins du développement intégral;
- Investissement étranger social;
- Triplement des réserves financières internationales;
- Marchés équitables;
- Triplement des revenus du tourisme.

Pilier 6 : Souveraineté productive et diversification sur la voie du développement global en l'absence de la dictature du marché capitaliste

L'objectif est de renforcer et de diversifier la production agricole, de protéger les forêts et les composantes de la biodiversité, de promouvoir l'artisanat et

l'économie manufacturière, de renforcer le commerce, le tourisme, les transports et les communications et de stimuler les entreprises productives et les organisations économiques communautaires.

- **Objectif 1** : Renforcer le secteur des hydrocarbures et les industries extractives minière grâce à une nette augmentation des ressources naturelles de gaz, des ressources minières et métallurgiques.

L'économie diversifiée du pays sera renforcée grâce à la croissance des exportations de minerais, de métaux et d'acier. Le secteur des hydrocarbures sera renforcé en tant que moteur stratégique du développement de l'économie nationale; on assurera la croissance et le développement des réserves d'hydrocarbures afin de satisfaire la demande accrue de gaz et de pétrole sur le marché interne et d'obtenir des excédents pour alimenter le développement de la production nationale.

Entre autres mesures, il est prévu : i) d'accroître la capacité d'extraction de métaux; ii) de développer des stratégies de diversification minière et iii) de réaliser des activités intensives de prospection, par l'entremise de Yacimientos Petrolíferos Fiscales Bolivianos (YPFB).

- **Objectif 2** : La Bolivie sera un pays producteur et transformateur de denrées alimentaires et producteur et exportateur d'énergie électrique; elle développera également son tourisme, son artisanat et ses industries manufacturières.

Pour atteindre cet objectif, il est prévu que l'État interviendra de manière stratégique pour développer pleinement les industries manufacturières et l'agriculture, favoriser les investissements publics et privés dans des installations de production.

- **Objectif 3** : Améliorer la production agricole sans recourir à des techniques obsolètes.

Il s'agit d'éviter de recourir à des techniques contaminantes, nocives pour la santé et contraires à l'exercice des droits sociaux ainsi qu'aux techniques employées par les sociétés transnationales de pays développés.

Au nombre des mesures stratégiques, il est prévu d'étendre la production agricole dans 41 zones agricoles, de promouvoir la productivité agricole et les moyens de production des agents de l'économie diversifiée pour assurer la souveraineté alimentaire et la diversification de la production.

- **Objectif 4** : Transformation des systèmes de production.

À ce titre, il est prévu de créer 41 centres de service de mécanisation, de transférer les machines, les équipements, les intrants et les infrastructures productives agricoles et de créer un centre technologique de mécanisation.

- **Objectif 5** : Reforestation.

Les forêts, loin d'être inutiles, sont nécessaires et jouent un rôle essentiel en matière de production et de transformation des aliments, en tant que source de biodiversité et parce qu'elles abritent des plantes médicinales.

Il est prévu que la production agricole sera fondée sur des systèmes différenciés selon les régions, que les servitudes écologiques légales seront rétablies et protégées et que l'on mènera des activités de reboisement.

- **Objectif 6** : Gestion et conservation des sols.

Il s'agit de disposer de systèmes de production efficaces, assortis de hauts rendements agricoles, dans une optique bioculturelle et afin de préserver la capacité de régénération de la Terre Mère.

Au nombre des mesures stratégiques, on trouve le recensement des surfaces cultivées et en cours de dégradation et la mise en place d'un programme de réaménagement des sols dégradés.

- **Objectif 7** : Systèmes de production efficaces.

Cet objectif vise à instaurer un système universel permettant à tous les producteurs d'aliments d'accéder aux assurances agricoles, à des semences, à des services financiers, à la technologie, à une assistance technique, à la formation et à des services relatifs à la transformation des produits.

- **Objectif 8** : Achèvement du processus de recensement, de remembrement et de redistribution des sols.

Il est prévu d'achever en 2025 le processus de recensement des terres domaniales ainsi que les processus de remembrement et de redistribution des terres en fonction de leur meilleure utilisation en faveur des plus démunis, tout en assurant un équilibre entre les régimes fonciers.

- **Objectif 9** : Démocratisation des facteurs de production et édification de l'économie diversifiée.

Associer efficacement les secteurs public, privé, coopératif, communautaire et mixte pour renforcer la capacité d'emploi des facteurs de production entre les divers acteurs de l'économie plurielle.

- **Objectif 10** : Augmenter l'emploi structuré et les revenus des travailleurs.

Créer des sources de travail permanentes et durables, principalement à l'intention de la jeunesse et garantir une existence digne, grâce au renforcement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et à des investissements financiers massifs et soutenus dans le secteur productif.

Les mesures stratégiques ci-après sont prévues : i) disposer d'un service public de l'emploi efficace; ii) mettre en place des mécanismes d'incitation et de promotion de l'emploi grâce au renforcement des initiatives de production des diverses formes d'organisation économique.

- **Objectif 11** : Élimination de la pauvreté dans les municipalités, les départements ou les régions.

Réduire nettement les inégalités et les asymétries régionales en instaurant des conditions de développement régionales, en créant des emplois dignes, en assurant la croissance de l'économie et en réduisant les inégalités sociales, dans toutes les municipalités et tous les départements.

- **Objectif 12** : Promouvoir les possibilités d'exportation

Pour atteindre cet objectif, on prévoit la diversification du marché interne et l'accès aux débouchés, sa reconnaissance, sa promotion et son renforcement ainsi que la promotion des exportations, l'ouverture des débouchés et le développement d'une production exportable à valeur ajoutée.

Pilier 7 : Souveraineté sur les ressources naturelles grâce à la nationalisation et à la commercialisation, en harmonie et en équilibre avec la Terre Mère

Il appartiendra à l'État de représenter les Boliviens en tant que principal administrateur des ressources stratégiques, grâce au renforcement des entreprises stratégiques publiques.

Suite à la nationalisation des ressources en hydrocarbures, conformément au décret suprême n° 28701 du 1^{er} mai 2006, l'YPFB, compagnie pétrolière nationale agissant au nom de l'État, est propriétaire des ressources en hydrocarbures et les contrôle totalement. À l'heure actuelle, c'est l'État proprement dit qui dirige et contrôle la gestion des hydrocarbures ainsi que la production; quant à l'YPFB, elle a repris ses activités opérationnelles et son rôle d'entreprise stratégique responsable de toutes les activités de la chaîne de production des combustibles fossiles.

Les industries extractives constituent un secteur stratégique important pour la Bolivie, en tant que source de revenus et d'emplois. L'industrialisation est un élément fondamental du présent pilier et l'État s'est engagé à assurer l'exploitation industrielle des ressources naturelles, ce qui permettra d'ajouter de la valeur à des ressources comme le gaz naturel, le lithium, le fer, le cuivre et contribuera à renforcer la structure productive. Ce pilier comporte les objectifs ci-après :

- **Objectif 1** : Nationalisation des ressources naturelles.
- **Objectif 2** : Industrialisation des ressources naturelles.

Pilier 8 : Souveraineté alimentaire grâce à la bonne nutrition pour le Bien-vivre

La souveraineté alimentaire grâce à la bonne nutrition est un objectif du Programme patriotique qui garantit le droit fondamental des peuples à une alimentation nutritive, saine, en quantité suffisante et permettant de bien vivre.

La production d'aliments est une base matérielle de la Révolution communautaire agricole productive. Son expansion permettra de parvenir à l'autonomie alimentaire, de réduire la pauvreté, d'éliminer la faim et la dénutrition et d'amoindrir les inégalités territoriales. À cette fin, on établira une matrice relative à la production agricole dans chaque région et on cherchera à renforcer les habitudes saines de consommation grâce à la production locale, en privilégiant l'agriculture familiale communautaire paysanne. Ce pilier comporte trois objectifs :

- **Objectif 1** : Élimination de la faim et de la dénutrition et réduction de la malnutrition en Bolivie en 2025.

Les principales mesures stratégiques consistent à élaborer une politique nationale de lutte contre la faim et la dénutrition tout au long de la vie, à promouvoir une alimentation saine et adéquate, destinée à modifier les mauvaises habitudes de consommation et à concevoir des politiques d'accès à l'eau et aux aliments.

- **Objectif 2** : Toutes les administrations autonomes départementales, autochtones, paysannes, régionales et municipales coordonnent des mesures propres à garantir la fourniture de repas en milieu scolaire en donnant la priorité à la production locale et à celle des petits producteurs dans le cadre de l'éducation en matière de nutrition.

Il est prévu d'étendre le programme relatif aux petits déjeuners scolaires, de promouvoir l'enseignement relatif à la nutrition et de dispenser aux enseignants une formation à l'enseignement relatif à la nutrition.

- **Objectif 3** : La Bolivie produit les aliments consommés par sa population, en respectant la diversité culturelle et les préférences alimentaires, notamment s'agissant des céréales, tubercules, des légumes et des fruits.

Il est prévu entre autres d'appliquer des politiques agricoles complètes, de constituer des réserves stratégiques d'aliments et de dynamiser le marché en centralisant les achats publics de l'État.

Pilier 9 : Souveraineté écologique et développement complet, dans le respect des droits de la Terre Mère

L'État plurinational de Bolivie a défini la Terre Mère comme suit (loi n° 300) : « La Terre Mère est un système vivant dynamique composé par la communauté indivisible de tous les systèmes de vie et des êtres vivants, mutuellement liés, interdépendants et complémentaires, qui partagent un destin commun. La Terre Mère est jugée sacrée dans la cosmogonie des nations et des peuples autochtones paysans ».

L'approche suivie consiste à ne pas commercialiser les fonctions écologiques de la Terre Mère, à renforcer l'économie de la Terre Mère pour créer des revenus sans accumulation capitaliste et avec redistribution, à respecter les droits de la Terre Mère, à gérer les systèmes de vie de la Terre Mère dans le respect de l'identité culturelle et des diverses cosmogonies. Ce pilier comporte huit objectifs :

- **Objectif 1** : Reconnaissance internationale des droits de la Terre Mère.

Il est entre autres prévu de conclure des alliances avec les pays de la région (Alianza Bolivariana por los pueblos de nuestra América) ainsi qu'avec d'autres pays pour renforcer un front de négociation avec les pays partageant les mêmes conceptions.

- **Objectif 2** : Instauration de mécanismes internationaux non fondés sur le marché aux fins du développement des systèmes productifs durables.

Parmi les principales mesures, on trouve le développement des conceptions et des méthodes dans le cadre de la loi n° 300 relative à la Terre Mère et au développement complet pour le Bien-vivre.

- **Objectif 3** : Développement de l'ensemble des activités économiques productives dans le cadre du respect de la Terre Mère et de la complémentarité avec celle-ci. Les mesures stratégiques sont les suivantes :
 - Adaptation de la législation et de la réglementation écologiques;
 - Bilan et fixation de limites en matière de régénération des composantes de la Terre Mère;
 - Mise en place de moyens aux fins de la conclusion d'accords complémentaires relatifs à la Terre Mère et d'évaluations stratégiques des modes de vie;
 - Renforcement des institutions stratégiques.

- **Objectif 4** : Système plurinational des zones protégées. Les mesures stratégiques sont notamment les suivantes :
 - Plan directeur de gestion du mécanisme plurinational des zones protégées;
 - Plan d'administration conjointe des zones protégées de l'État;
 - Tourisme dans les zones protégées;
 - Développement durable;
 - Recherches et connaissances relatives aux zones protégées;
 - Adaptation de la norme relative au mécanisme national des zones protégées.
- **Objectif 5** : Développement de systèmes de production durables dans le cadre de la gestion territoriale.

Les mesures prises consistent notamment à renforcer les initiatives de gestion complète et durable en mettant l'accent sur l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets.

- **Objectif 6** : Expansion de la couverture boisée.

Il est entre autres prévu d'administrer des programmes forestiers et des programmes de reboisement grâce à des mécanismes d'incitation, de contrôle et de gestion domaniale et d'assurer la gestion communautaire de nouvelles zones reboisées.

- **Objectif 7** : Eau et prévention des risques liés aux changements climatiques.

Il est entre autres prévu de gérer les risques liés au climat, d'établir un ordre de priorité en matière de gestion des bassins et de gérer les glaciers dans l'Altiplano.

- **Objectif 8** : Air pur, fleuves non contaminés et traitement des déchets solides.

Il est entre autres prévu de développer de nouvelles techniques en matière d'extraction minière et dans le secteur des hydrocarbures pour réduire la contamination et de recenser des nouvelles techniques de recyclage des déchets solides et liquides.

Pilier 10 : Intégration complémentaire des peuples dans la souveraineté

L'intégration latino-américaine a connu de nombreuses transformations ces dernières années; on constate, en particulier, l'apparition de nouvelles formes d'intégration et de concertation politiques, telles que l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité de commerce des peuples (ALBA-TCP), l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). Les caractéristiques les plus importantes de ces processus sont les suivantes : i) autonomie régionale par rapport aux États-Unis; ii) remplacement de la notion « Nord-Sud » par la notion « Sud-Sud ».

Dans ce contexte la Bolivie joue un rôle de premier plan dans les processus d'intégration et d'unité latino-américains en raison de sa situation géopolitique privilégiée, de sa richesse en ressources stratégiques et de la position de premier plan du Président sur plan international. Elle peut devenir un facteur clé dans le renforcement de l'intégration souveraine de l'Amérique latine (Association latino-américaine d'intégration, Communauté andine, Marché commun du Sud

(MERCOSUR), ALBA-TCP, Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC)) ainsi que dans la relation Sud-Sud avec l'Asie et l'Afrique. De même, elle devrait promouvoir l'universalisation du développement en harmonie avec la Terre Mère et configurer un monde multipolaire et polycentrique. Les cinq objectifs et mesures stratégiques ci-après sont prévus :

<i>Objectif</i>	<i>Mesures stratégiques</i>
Accords internationaux dans l'objectif de résoudre la crise du climat, dans le cadre de responsabilité commune mais différenciée	Promouvoir et animer à l'Organisation des Nations Unies et dans toutes les instances internes des débats concernant les changements climatiques, les peuples autochtones, le droit à l'eau et à l'assainissement, la dépénalisation de la feuille de coca, etc.
Adoption d'instruments internationaux reconnaissant les droits de la Terre Mère	Faire progresser l'organisation du Sommet international des mouvements sociaux et de la Terre Mère
Promotion d'une organisation mondiale des peuples et de la Terre Mère dans la cadre de la démocratie communautaire, sans hégémonie mondiale	Développer des initiatives de réforme de l'Organisation des Nations Unies et de son Conseil de sécurité, pour constituer un ordre multipolaire et polycentrique
Participation effective aux organismes multilatéraux	Lutter contre les tentatives de l'impérialisme visant à rétablir un ordre mondial unipolaire
Instauration de mécanismes aux fins du développement complet et de l'intégration des États du Sud et de leurs peuples	Mener une action active et décisive sur le plan multilatéral Diffuser la philosophie du Bien-vivre au moyen de la diplomatie des peuples pour la vie
Renforcement des processus d'intégration et d'approfondissement des relations bilatérales avec les peuples d'Asie, d'Afrique et du Nord	Parvenir à la souveraineté alimentaire et productive, ainsi qu'à la diversification Développer l'intégration productive et commerciale complémentaire Développer les relations bilatérales sur la base de la souveraineté et de la complémentarité
Protéger les droits de l'homme des Boliviens à l'étranger	Garantir le respect et l'exercice des droits des émigrants boliviens et leur participation à l'édification de l'État plurinational

<i>Objectif</i>	<i>Mesures stratégiques</i>
Approfondir les relations bilatérales fondées sur les principes du respect, de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures	Accroître la présence internationale de la Bolivie, grâce à ses représentations diplomatiques

Pilier 11 : Souveraineté et transparence dans la gestion des affaires publiques, dans le respect du principe « Ne pas voler, ne pas mentir et ne pas être paresseux »

Édification de l'État plurinational autonome et communautaire

En 2006, la Bolivie a entamé un cycle d'institutionnalisation de l'administration publique, axé sur le renforcement du rôle central de l'État dans la planification et de la redistribution des revenus provenant de l'impôt direct sur les hydrocarbures, ce qui lui a permis d'être moins tributaire du financement extérieur.

Le défi à relever à l'horizon 2025 concerne le renforcement de la sécurité urbaine et la transformation et le renforcement de la police bolivienne. De plus, il est proposé de renforcer la structure des forces armées aux fins de la défense intégrale de l'État et de la complémentarité avec le développement national. La Bolivie mettra également en œuvre des initiatives de renforcement d'une administration publique interculturelle, décolonisée et décentralisée, où la prise de décisions sera décentralisée et dans le cadre d'une approche territoriale.

Pilier 12 : Profiter pleinement de nos fêtes, de notre musique, de nos fleuves, de nos forêts, de nos montagnes, de nos sommets enneigés, de notre air pur et de nos rêves

La Bolivie a mis ses espoirs dans une nouvelle civilisation où les êtres humains et la nature coexisteront et s'appuieront. La société sera digne, humaine et humaniste, vivra dans un esprit de communauté et de solidarité et pratiquera les valeurs humaines les plus constructives et les plus propres à constituer un être humain complet. Les objectifs du Programme patriotique en matière de satisfaction et de bonheur pour le Bien-vivre sont les suivants :

- **Objectif 1** : Les Boliviens et les Boliviennes vivent dans la complémentarité, la solidarité et le respect et s'emploient conjointement et fraternellement à promouvoir les droits de la Terre Mère, ceux des peuples autochtones, les droits sociaux, économiques et culturels du peuple bolivien et le droit de la population tout entière de vivre dans une société juste et équitable, exempte de pauvreté.
- **Objectif 2** : Les Boliviens et les Boliviennes pratiquent, renforcent et favorisent des relations édifiantes et des vertus humanitaires, humaines et solidaires pour mener une vie harmonieuse. Nous dansons joyeusement pendant nos fêtes, nous dansons pour exprimer notre reconnaissance à la Terre Mère, nous respectons notre nature et nous en prenons soin, nous croyons en notre spiritualité et en notre foi, nous nous écoutons pour nous connaître et

nous reconnaître, nous nous respectons et nous nous aidons mutuellement et nous nous employons à éliminer la consommation à tout prix, l'égoïsme et l'individualisme capitaliste.

Dans cet objectif, il est entre autres prévu de revivifier diverses entités culturelles et de promouvoir les expressions culturelles boliviennes, comme la danse, la musique, la littérature, le théâtre, la broderie, la photographie et tous les arts plastiques.

Pilier 13 : Recouvrer la joie, la félicité, la prospérité et notre océan, dans la souveraineté

La Bolivie, si elle disposait en propre d'un débouché marin, pourrait être un pays côtier, redevenir une puissance maritime et jouer à nouveau un rôle géopolitique essentiel, accéder aux richesses et aux ressources des fonds marins, développer des industries des produits marins et le commerce maritime, dynamiser son insertion internationale, trouver de nouveaux modes d'exportation pour ses produits, développer des activités et des services touristiques et améliorer ses indices de développement humain.

V. S'engager à nouveau à édifier un monde meilleur : le programme de développement pour l'après-2015

Lors de l'élaboration du programme pour l'après-2015, il faudra essentiellement s'employer à éviter les causes des crises que les humains et la planète connaissent actuellement, de manière à édifier sur cette base un programme véritablement égalitaire, qui soit bénéfique pour tous les peuples du monde et pour la Terre Mère.

Selon la Bolivie, la crise mondiale a des causes structurelles, dont celles décrites ci-après :

- Accumulation et concentration des richesses dans un petit nombre de pays;
- Accumulation et concentration des richesses dans des groupes sociaux restreints et privilégiés;
- Concentration des capitaux dans la production et la commercialisation de biens et de ressources permettant d'obtenir rapidement des richesses considérables;
- Promotion de la consommation sociale, massive et excessive de produits, dans la croyance que l'accumulation de biens permet de mieux vivre;
- Production massive de produits jetables en vue d'enrichir le capital, tout en accroissant l'empreinte écologique;
- Utilisation excessive et non durable des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, à un coût élevé pour l'environnement;
- Concentration des capitaux dans la spéculation financière afin d'obtenir des revenus rapides et abondants;
- Surendettement public et social à l'avantage du capital financier;
- Transformation des populations en consommateurs massifs;

- Concentration des connaissances et des techniques dans les pays riches et dans des groupes sociaux riches et puissants;
- Mobilisation du maximum d'avantages publics d'ordre économique et juridique au profit de petits groupes de particuliers et d'investisseurs;
- Promotion de pratiques financières et de modes de production, d'extraction et de commerce nuisibles pour l'économie souveraine des États (en particulier les États en développement), monopole du contrôle des ressources et des revenus;
- Déclin du rôle des États qui deviennent de faibles organes réglementaires et transformation des grands investisseurs en maîtres de la destinée d'autrui et des États et des peuples en faibles serviteurs ou associés, dans le mythe que l'investissement étranger résout tous les problèmes.

Dans ce contexte, selon le Gouvernement bolivien, le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 ne doit pas se borner à perpétuer une vision anthropocentrique qui concerne uniquement le bien-être d'une seule des espèces de la planète, l'être humain.

Tout au long des années, la communauté internationale a reconnu que la Terre Mère n'est pas sans limites et qu'il n'est pas possible de gaspiller les ressources qu'elle nous fournit pour notre subsistance et notre développement. La consommation effrénée et gâchis conduisent la planète à une de ses crises les plus intenses et les plus profondes, situation qu'aucun habitant de la planète ne saurait supporter.

Le programme pour l'après-2015 devra relever un défi, concevoir un nouveau paradigme de vie, où la nature ne sera plus traitée comme source de matières premières destinées à la production de toujours davantage de marchandises et à l'accumulation privée illimitée de capitaux, mais devra être durable; il faudra passer d'un système économique de consommation illimitée à un autre système qui soit véritablement durable, dans le respect de la nature.

Ce programme ne devra pas se limiter à proroger ou à reformuler les objectifs du Millénaire pour le développement; il devra plutôt viser à lancer des réformes systémiques mondiales propres à éliminer les obstacles au développement et à instaurer une conjoncture internationale propice à la promotion du développement durable.

Des objectifs spécifiques concernant certains domaines du développement économique et social pourraient compléter mais non pas remplacer un plan d'action en vue de réformes systémiques.

Il ne faut pas répéter les schémas passés, qui ont abouti aux situations déséquilibrées et injustes du monde actuel. Si nous souhaitons un programme de développement véritablement mondial, il faut tirer les enseignements des pratiques des dernières décennies en matière de développement de l'interdépendance internationale croissante.

Il faut garantir aux pays en développement les moyens de parvenir au développement complet qu'ils s'emploient à atteindre. Dans ce cadre, la Bolivie recherche un développement spécifique où l'équilibre entre l'être humain et la Terre Mère a la primauté sur une vision égoïste et surtout destructrice.

La Bolivie souscrit à la vision selon laquelle il est nécessaire d'instaurer un milieu favorable à la mise en œuvre de politiques de développement, qui s'accompagneront d'une croissance économique forte et soutenue, d'une industrialisation dans le plein emploi et d'une meilleure équité dans la distribution, tous ces éléments étant tributaires d'un équilibre avec la nature.

Dans ce contexte et compte tenu de la responsabilité qui lui incombe s'agissant de la promotion de la défense de la Terre Mère et du fait que des visions, des modèles et des outils différents existent dans le monde aux fins du développement durable, la Bolivie a proposé certaines bases afin qu'elles soient prises en compte lors des négociations du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, auquel la Bolivie participe activement. Les bases de la proposition bolivienne sont les suivantes :

- Notre vision de la nature et du pilier social ne saurait être uniquement économique ou financière; notre vision de l'économie doit être écologique, humaniste et sociale. En conséquence, la Bolivie estime que le Bien-vivre en harmonie avec la Terre Mère est l'essence de sa vision du développement. Notre vision de la nature et de l'être humain est exprimée dans la notion de Terre Mère. Les êtres humains font partie intégrante de la Terre Mère; nous sommes des êtres humains, sociaux et naturels;
- Les objectifs de développement durable doivent être entre autres fondés sur les principes et critères ci-après que nous considérons fondamentaux : le droit au développement, une marge de manœuvre politique, la souveraineté dans la prise de décisions des pays, la responsabilité commune mais différenciée, la reconnaissance de la diversité des modèles et des perspectives de développement;
- Il est nécessaire d'effectuer de modifier en profondeur les mécanismes financiers internationaux et de leur système de gouvernance en favorisant une participation décisive des pays en développement, en édifiant un système financier orienté vers l'élimination de la pauvreté et le développement durable dans le cadre du respect des diverses perspectives, modèles, approches et outils de développement des pays, en favorisant le respect des décisions souveraines des pays et en bannissant toute forme de colonialisme financier qui convertit les organismes financiers internationaux en organismes réglementaires et en intervenants, en examinateurs ou en contrôleurs de nos économies, de nos sociétés; en effet, des organismes prescrivent des méthodes de développement ou se servent de la dette comme d'un mécanisme de chantage pour imposer des politiques étrangères à nos réalités. Le développement est l'œuvre des peuples;
- Les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été intégralement atteints : c'est ce dont témoignent les 840 millions d'êtres humains qui souffrent de la faim, les 1,3 milliard de pauvres, les 900 millions de personnes qui ne disposent pas d'un accès à l'eau, les 2,6 milliards de personnes qui ne disposent pas d'assainissement et les plus de 200 millions de chômeurs, dont la situation est aggravée par la crise financière du capitalisme. Il reste à mettre en œuvre un programme d'élimination des fléaux que constituent la faim, la pauvreté, l'absence de services de santé et d'enseignement et d'accès à l'eau, entre autres. La Bolivie est préoccupée que les objectifs visant à l'élimination de ces graves fléaux soient réduits à leur minimum dans le cadre des objectifs de développement durable, ce qui transforme les objectifs du Millénaire en

simples indicateurs des objectifs de développement durable ou en appendices. Les objectifs de développement durable ne remplaceront pas un programme dont la réalisation exigera encore des efforts nationaux et internationaux de grande ampleur. Les objectifs de développement durable impliquent des modifications structurelles et l'application de politiques énergiques à long terme. Les objectifs du Millénaire pour le développement nécessitent une attention immédiate; en conséquence, nous devons progresser sur la voie de leur réalisation et de l'établissement des objectifs de développement durable;

- Il faut œuvrer avec rigueur aux fins du changement des modes de consommation et de production. Il nous faut garantir la transformation de ces modes de consommation, grâce à l'enseignement, à la réglementation, à la communication et au contrôle des mécanismes mercantilistes qui créent des drogués de la consommation pour favoriser non pas le droit à une alimentation saine mais des dépenses de consommation dispendieuses et l'enrichissement des entreprises;
- Il nous faut changer les modes de production contaminants et la surexploitation des ressources naturelles. La planète ne saurait supporter des actions démesurées qui détruisent la nature à une cadence nettement supérieure à sa capacité de régénération; en conséquence, il faut promouvoir des mesures de réglementation, une législation et renforcement et promouvoir le droit à un environnement sain.

La Bolivie ne souscrit pas au point de vue de la prétendue économie verte, qui considère la nature comme un capital naturel. Cette perspective aboutit à supposer à tort que l'investissement dans ce qu'on appelle le capital naturel ou le stock de richesses naturelles permettra de résoudre les problèmes socioéconomiques actuels. Les modes de production et de consommation actuels sont fondés sur cette vision; il en est résulté une exploitation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables qui a causé de graves dommages d'ordre environnemental et social, nettement supérieurs aux capacités de régénération de la nature.

Il est erroné de croire que la crise mondiale est causée par une mauvaise affectation du capital, qui aurait été concentré sur la propriété, les combustibles fossiles et les activités financières. On ne résoudra pas la présente crise en injectant des capitaux ou en réaffectant les investissements dans le capital naturel (et ses composantes : sylviculture, agriculture, eau et pêcheries) et dans les 10 secteurs stratégiques proposés à savoir l'agriculture, le logement, l'énergie, la pêche, la sylviculture, l'industrie, le tourisme, les transports, les déchets et l'eau.

Nous n'améliorerons pas le bien-être humain et l'équité sociale en nous bornant à réaffecter et à augmenter les investissements destinés au capital naturel ou en éliminant les prétendues « incitations perverses du marché » concernant le capital naturel. Les valeurs humaines ne sauraient être supplantées par l'efficacité des investissements. La crise ne saurait être résolue ni par l'investissement proprement dit, ni par son affectation. La Bolivie est préoccupée par le fait que ce mode de pensée aboutira à réduire le développement durable à une vision économique du développement, pour vert qu'il puisse paraître.

- La sécurité alimentaire dans la souveraineté est une question fondamentale, en particulier dans un monde où les incidences des changements climatiques mettent en grave péril la production de denrées alimentaires et où on favorise la production d'aliments destinés au commerce lucratif et non à la satisfaction

des besoins des personnes. Nous devons promouvoir l'accès permanent, sain et suffisant aux aliments et aux connaissances en matière de bonne nutrition pour le Bien-vivre. Aucune limite d'ordre commercial, mercantiliste ou protectionniste imposée par les pays développés ne saurait entraver cet accès.

- Il faut établir une distinction claire entre la réalité et les besoins de chaque pays dans le contexte du développement complet et de l'élimination de la pauvreté. On ne peut imposer des obligations normalisées à tous, contrairement au principe de la responsabilité commune mais différenciée. Nous ne pouvons pas comprendre qu'on exige des pays en développement qu'ils éliminent les subventions destinées aux combustibles fossiles quand par ailleurs nombre de pays développés dépensent chaque année des millions de dollars de subventions agricoles, qui subventionnent indirectement sans nul doute les combustibles fossiles et l'agrotechnologie ainsi que les entreprises qui en bénéficient. On ne saurait imposer des exigences aux pays en développement et réserver les privilèges aux pays développés; ceci détruit les petits producteurs autochtones et paysans et accroît le nombre des pauvres et des personnes vulnérables dans nos peuples, tout comme les prétendus traités de libre échange imposent davantage d'obligations aux pauvres et moins aux riches. Nous insistons sur le fait que les principes de l'équité et du droit au développement devraient être pris en compte lors de l'examen de ces questions dans le cadre des objectifs de développement durable.
- L'éducation en faveur de l'innovation, la science et la technique doivent constituer des composantes essentielles dans la conception des objectifs de développement durable. Il faudrait s'employer à favoriser la créativité et à dispenser des instruments et des connaissances, dans le cadre du renforcement des identités culturelles, du dialogue entre disciplines scientifiques et des connaissances locales, autochtones et paysannes. Il faut promouvoir l'accès sans entraves des populations et des peuples du monde à la technologie pour le Bien-vivre. Les pays développés doivent éliminer les obstacles en matière d'accès à la technologie et au financement.
- L'éducation doit elle aussi être un instrument de promotion de l'humanisme et de la solidarité en harmonie avec la Terre Mère. Il faut modifier les structures subjectives de la culture capitaliste qui privilégie l'égoïsme et la concurrence sur la solidarité, le respect et la complémentarité. La paix est un facteur fondamental pour le Bien-vivre, tel n'est pas le cas de la guerre, ni de la course aux armements, qui enrichissent un petit nombre de personnes et en tuent beaucoup. En conséquence, la dimension culturelle doit être prise en compte dans la conception des objectifs de développement durable.
- L'adaptation aux changements climatiques est également fondamentale dans le programme de développement. Il faut donc préparer les conditions nécessaires à cette adaptation et exiger des pays développés qu'ils honorent leurs obligations en matière d'atténuation des effets des changements climatiques. L'adaptation exige d'importants investissements, des transferts de techniques et le développement des capacités. Les coûts de l'adaptation ont été évalués à près de 100 milliards de dollars par an et les coûts de l'atténuation pour la seule année 2030 à 49 milliards d'euros pour l'Afrique et 34 milliards d'euros pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les pays d'Amérique latine ne peuvent à eux seuls assumer cette responsabilité, en plus des dépenses liées au développement, à l'élimination de la pauvreté et aux pertes et dommages

causés par des phénomènes extrêmes liés aux changements climatiques; les pays développés doivent s'engager clairement à promouvoir des moyens de mise en œuvre.

- Il convient de partir d'une vision globale du développement pour concevoir les objectifs de développement durable. Certains ont dénommé cette vision les principes ou les critères fondamentaux. Aux fins de cette vision, la Bolivie propose de considérer l'être humain et la nature dans son ensemble comme le centre du développement, dans une perspective globale et durable. Le développement est un moyen et non pas une fin; la fin est le Bien-vivre, pour jouir pleinement du bonheur. Les indicateurs relatifs au commerce, à la production et à la productivité ne reflètent pas cette dimension humaine et naturelle de la vie. Il faut construire un paradigme nouveau et ne pas répéter les anciens schémas de développement.
- Il faut collaborer sur le plan international et dans chaque pays à l'édification et au renforcement d'un système de droits vigoureux et complémentaires, droits des travailleurs, des êtres humains, des femmes, des hommes, des garçons et des filles, des adolescents, des jeunes, des peuples autochtones, des producteurs, des communautés paysannes et des citoyens en général. Il est impossible que, dans un pays, les travailleurs soient soumis à l'exploitation et aux abus d'un capitalisme sauvage aux yeux duquel ils sont des ressources ou des instruments et non pas des personnes.
- Il faut démarginaliser les pauvres en leur permettant d'accéder à la prise de décisions, aux moyens matériels et spirituels pour le Bien-vivre, en favorisant l'égalité dans le cadre du respect de leurs droits et l'accès aux ressources et aux moyens d'existence.
- Il faut s'employer avec ardeur à éliminer la pauvreté spirituelle - racisme, discrimination, colonialisme, machisme, fascisme, individualisme et consommation effrénée- et de remplacer ses manifestations par le respect, la solidarité, la complémentarité, la vie en paix et la communauté.

Nous avons le devoir de dépasser un modèle capitaliste mercantiliste qui pille la nature et d'édifier un monde nouveau où nous vivrons de concert dans un esprit fraternel.
